

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **20 décembre 2017**

Délibération n° 2017-2416

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Economie sociale et solidaire - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations Ronalpia, AGF Alter'incub, Passerelle eau de Robec, la Cravate solidaire pour leurs programmes d'actions 2017-2018 en faveur de l'entrepreneuriat et de l'innovation sociale

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : samedi 16 décembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : jeudi 21 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, M. Colin, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barret, Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Broliquier, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mme Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, M. Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Petit, Mmes Peytavin, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Longueval), Galliano (pouvoir à Mme Glatard), Mme Cardona (pouvoir à Mme Poulain), MM. Pouzol (pouvoir à M. Suchet), Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Balas (pouvoir à M. Barret), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Blache), Brugnera (pouvoir à Mme David), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Butin (pouvoir à M. Coulon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Crespy (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), MM. Devinaz (pouvoir à Mme Gandolfi), Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à Mme Corsale), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), MM. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Berthilier), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Odo (pouvoir à M. Moroge), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Piantoni (pouvoir à Mme Michonneau), Picard (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Piegay (pouvoir à M. Moretton), Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier), Mme Runel (pouvoir à Mme Peillon), M. Sannino (pouvoir à M. Blachier), Mme Sarselli (pouvoir à M. Vincendet), MM. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Vergiat (pouvoir à M. David), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Charles, Calvel, Aggoun, Boudot, Bravo, Casola, Genin, Mme Ghemri, M. Passi, Mme Tifra.

Conseil du 20 décembre 2017

Délibération n° 2017-2416

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Economie sociale et solidaire - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations Ronalpia, AGF Alter'incub, Passerelle eau de Robec, la Cravate solidaire pour leurs programmes d'actions 2017-2018 en faveur de l'entrepreneuriat et de l'innovation sociale**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Par délibération n° 2016-1513 du Conseil du 19 septembre 2016, la Métropole de Lyon a adopté le programme de développement économique pour la période 2016-2021 qui promeut, notamment, un développement économique solidaire et exemplaire de son territoire.

Parallèlement, par délibération n° 2015-0939 du Conseil du 10 décembre 2015, la Métropole a adopté le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 qui a, notamment, pour ambition de développer des activités favorisant la levée des freins à l'emploi des personnes en insertion.

Enfin, le projet métropolitain des solidarités (PMS) affirme le rôle de chef de file des politiques sociales de la Métropole sur son territoire.

L'économie sociale et solidaire s'inscrit au croisement de ces différentes politiques publiques. En conjuguant développement économique, lutte contre les exclusions, problématiques environnementales et solidarité, elle favorise la mise en synergie des compétences de la Métropole dans une logique d'innovation sociale.

Plusieurs organismes, œuvrant dans ce secteur, sollicitent le soutien de la Métropole pour leur action en matière d'accompagnement à l'entrepreneuriat social et solidaire ainsi qu'aux actions en direction des personnes en insertion :

- les incubateurs d'entrepreneuriat social et d'innovation sociale qui accompagnent le développement d'activités économiques à fort impact social et environnemental,
- l'association Passerelle eau de Robec qui constitue un centre de ressources pour les porteurs de projets d'épicerie sociale et solidaire à destination de publics en précarité,
- l'association la cravate solidaire qui se positionne sur le coaching de personnes en fin de parcours d'insertion.

II - Objectifs

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) représentent 12,2 % des entreprises de la Métropole et 9,2 % des emplois sur le territoire métropolitain. Ils sont donc une composante essentielle du développement économique du territoire.

Ce modèle entrepreneurial spécifique crée plus d'emplois que l'économie classique : entre 2010 et 2014, l'emploi a augmenté de 1,4 % dans l'économie sociale, quand il a baissé globalement de 0,3% dans le secteur privé classique à l'échelle nationale.

C'est parce que les acteurs de l'ESS participent d'un modèle de développement "inclusif" qui crée des emplois non délocalisables et produit du lien social, que la Métropole poursuit, avec les Communes, une stratégie de développement de l'ESS qui s'articule autour de 3 axes :

- la promotion : faire connaître l'ESS, promouvoir les pratiques les plus performantes auprès du grand public et animer les acteurs de la promotion autour de projets collectifs,

- l'innovation sociale : structurer des filières répondant aux enjeux des territoires de la Métropole, développer les coopérations entre les acteurs (ESS et hors ESS), accroître la performance économique collective, faire émerger des projets structurants et animer les acteurs,

- l'entrepreneuriat et le développement d'affaires : créer des emplois et des activités génératrices de revenus, favoriser l'innovation et le développement d'affaires en répondant à la demande socialement responsable des donneurs d'ordre du territoire.

Ce projet de délibération s'inscrit dans la volonté d'intensifier la création d'activités d'économie sociale et solidaire en lien avec les besoins du territoire et de favoriser l'innovation sociale.

III - Programmes d'actions 2017 et plans prévisionnels de financement des projets

1° - Les incubateurs d'entreprises en ESS Alter'incub (AGF Scop entreprises) et Ronalpia

Les incubateurs Ronalpia et Alter'incub ont pour objectif de promouvoir la création et le développement d'entreprises pérennes à fort impact social. Ils proposent aux entrepreneurs un accompagnement stratégique, technique et méthodologique, en individuel et sessions collectives. Cet accompagnement dure de 9 à 18 mois et doit permettre aux porteurs de projets de passer de "l'idée" au "lancement" de leur entreprise en bâtissant un modèle économique viable.

Les incubateurs favorisent également la mise en réseaux des structures et participent à la sensibilisation à l'entrepreneuriat en ESS à travers l'organisation d'événements.

L'accompagnement actuellement proposé par les incubateurs répond à des critères de sélection précis qui conduisent à un taux de transformation proche de 100 %.

En 2016, plus de 100 dossiers de candidatures ont été déposés pour une vingtaine de places disponibles. Une partie des projets non retenus par les incubateurs sont des projets aux modèles "déjà existants", dont les modèles de fonctionnement et économiques sont testés et éprouvés (tiers-lieu, épicerie vrac, atelier partagé, etc.) et n'ont pas besoin d'un accompagnement au long cours.

a) - Programme d'actions 2017-2018

Les 2 incubateurs proposent l'expérimentation d'un nouveau dispositif d'accompagnement, porté conjointement par les 2 organismes, qui vise à augmenter significativement la création d'entreprises sociales sur le territoire, par un accompagnement collectif de porteurs de projets à l'image de Lyon start-up, plus agile et qui répond mieux à des besoins exprimés par les porteurs de projets.

Il n'existe pas à ce jour, sur le territoire de la Métropole lyonnaise, d'offre d'accompagnement de courte durée à destination des entrepreneurs, en ante création, souhaitant développer des projets à finalité sociale.

Ce dispositif se veut accessible à un public large : pour ce faire, les sessions d'accompagnement auront lieu en soirée (disponibilité de porteurs de projets salariés), la communication largement diffusée (détection de projets hors des circuits classiques) et le dossier de candidature succinct.

L'accompagnement proposé devra permettre aux participants de :

- clarifier et positionner son projet et son offre,
- avoir accès aux fondamentaux clés de la création d'ESS,
- savoir présenter son projet,
- réaliser une première expérimentation client,
- constituer son premier cercle de pilotage,
- réaliser les premières projections financières,
- écrire un premier document formalisant le projet.

3 sessions seront proposées annuellement permettant ainsi d'accompagner près de 75 porteurs de projets non accompagnés par ailleurs.

b) - Plan prévisionnel de financement

Le budget présenté ci-après, d'un montant total de 80 000 €, est porté conjointement par les 2 incubateurs.

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
charges de personnel	45 000	Métropole de Lyon	30 000
honoraires de formation	5 000	mécénat	40 000
location de l'espace	5 000	autres subvention publiques	10 000
événementiel et communication	15 000		
frais de structure (15%)	10 000		
Total charges	80 000	Total produits	80 000

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer 2 subventions de fonctionnement, d'un montant de 15 000 € au profit de l'association Ronalpia et d'un montant de 15 000 € au profit de l'association AGF Scop entreprises pour leur action d'accompagnement collectif.

2° - L'épicerie Passerelle eau de Robec

La première épicerie coopérative sociale, créée par monsieur Durion, est née en 1835 sur les pentes de la Croix-Rousse. A cette époque, cette initiative répond à une fracture sociale grandissante. Aujourd'hui encore demeurent des inégalités d'accès à des produits sains et de qualité pour les personnes en fragilité.

Les épiceries sociales et solidaires portées par l'association sont accessibles sur adhésion. Contrairement aux épiceries sociales qui s'adressent uniquement à des publics en difficultés, l'association Passerelle eau de Robec permet une adhésion "bénéficiaire ou solidaire". L'adhésion bénéficiaire est soumise à des conditions de ressources. La situation de la personne est étudiée lors d'entretiens avec un(e) conseiller(ère) en économie sociale et familiale qui détermine le reste à vivre et les démarches à entreprendre dans la gestion de son budget.

Des ateliers sont également proposés pour favoriser l'équilibre alimentaire, traiter des problématiques de santé et de la vie quotidienne. Si la personne est éligible, elle aura accès à des produits de qualité, en moyenne 50 % inférieurs au prix du marché. Ouverte à tous, l'adhésion de type "solidaire" favorise la mixité sociale et participe du modèle économique global en pratiquant des prix proches de ceux du marché.

L'association gère actuellement 2 épiceries sur la Métropole, l'épicerie "Les canuts au marché" à Lyon 1er et l'épicerie "Notre marché autrement" située à Villeurbanne. Elles touchent près de 1 000 familles par an, soit plus de 3 000 personnes.

a) - Le projet présenté

Forte de ses 10 ans d'expérience, l'association Passerelle eau de Robec propose de déployer une offre de service pour accompagner les porteurs de projets d'épiceries sociales et solidaires. Cette action spécifique vise à :

- soutenir et accompagner le développement d'épiceries sociales et solidaires,
- accueillir et présenter le modèle de la Passerelle eau de Robec,
- soutenir la mise en place du projet adapté à leur territoire,
- mettre à disposition des ressources techniques et opérationnelles.

b) - Budget prévisionnel du projet

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
charges de personnels	166 836	ventes	159 400
		Métropole de Lyon ESS	8 000
achats	94 431	Métropole vie associative	2 000
services extérieurs dont loyer	55 228	Ville de Lyon	30 000
		appel à manifestation d'intérêt Métropole économie circulaire	15 000
impôts et taxes	2 000	Ville de Villeurbanne	15 000
		mécénat	10 000
		Agence régionale de santé (ARS)	60 000
autres charges	28 286	transfert de charges	24 931
		cotisation	22 450
Total charges	346 781	Total produits	346 781

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer à l'épicerie Passerelle eau de Robec une subvention de 8 000 € pour son programme d'actions.

3° - La Cravate solidaire

Créée à Paris en janvier 2012, la Cravate solidaire est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général active dans la lutte contre la discrimination à l'image en entretien d'embauche de personnes en insertion ou réinsertion professionnelle.

L'association lyonnaise a été créée en décembre 2015, elle a démarré ses activités en avril 2016. Aujourd'hui, l'association compte plus de 60 bénévoles qualifiés dans les ressources humaines, le coaching, ou simplement ayant une expérience en entreprise qu'ils souhaitent partager.

Son action s'organise autour du don de tenues professionnelles et de la sensibilisation aux codes de l'entreprise afin de revaloriser l'estime de soi de ses bénéficiaires. Les bénéficiaires de ces ateliers sont suivis par des associations partenaires en charge de les accompagner dans leur recherche d'emplois.

C'est à la fin de leur parcours d'insertion, qu'intervient l'atelier de la Cravate solidaire afin de développer l'employabilité des personnes.

Un atelier Cravate dure environ 2 heures pour préparer le bénéficiaire à son futur entretien. Il se déroule dans les locaux de l'association à Lyon 3°.

4 bénévoles de l'association, coach en image et spécialistes des ressources humaines, conseillent et accompagnent le candidat dans le choix de sa tenue et sur les bonnes pratiques à adopter face au recruteur.

Les partenariats initiés par l'association, notamment avec la SNCF à travers leur engagement dans la charte des 1000, a permis la réalisation d'opération de collecte de vêtements auprès de salariés afin de les sensibiliser et de les mobiliser autour d'actions d'insertion professionnelle et sociale durables.

Ainsi, au 1er semestre 2017, 50 demandeurs d'emploi ont été accompagnés, dont 48 % étaient en inactivité depuis plus de 12 mois et 48 % d'entre eux ont un niveau BEP ou inférieur.

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
investissement	44 000	Métropole de Lyon	8 000
loyer	8 600	mécénat privé	58 000
salaire	37 452	autres subventions publiques	18 000
autres	11 680	dons	2 232
		prestations	15 500
Total charges	101 732	Total produits	101 732

Il est donc proposé d'attribuer 8 000 € à l'association la Cravate solidaire pour son programme d'actions ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement, dans le cadre des dispositifs d'accompagnement à la création d'activité et les actions qui concourent à lever les freins à l'emploi pour l'année 2017-2018, pour un montant total de 46 000 €, répartis comme suit :

- 15 000 € au profit de l'association Ronalpia pour son programme collectif d'accompagnement,
- 15 000 € au profit de l'association AGF Scop entreprises pour son programme collectif d'accompagnement,
- 8 000 € au profit de l'association Passerelle eau de Robec,
- 8 000 € au profit de l'association la Cravate solidaire,

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et les associations Ronalpia, AGF Scop entreprises, Passerelle eau de Robec et la Cravate solidaire définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - fonction 65 - compte 6574 - opération n° 0P36O5169, pour un montant de 46 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 décembre 2017.